



PEFC France, Lancement de la révision quinquennale

PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) est aujourd'hui le principal système de certification forestière en France. Il s'agit d'un dispositif international qui assure au consommateur que le bois qu'il consomme provient de forêts gérées durablement (ou dit autrement dans l'esprit d'un très grand nombre qu'il ne contribue pas au phénomène de déforestation). Ce système se base sur :

- d'une part, l'engagement des propriétaires forestiers et exploitants à respecter des règles de bonnes pratiques. Ces règles sont définies pays par pays et doivent reprendre à minima les critères définis au niveau international. En France, il s'agit des cahiers des charges du propriétaire et de l'exploitant forestier certifié PEFC qui constituent ainsi les "standards PEFC" en France.
- d'autre part, la mise en place de chaînes de contrôle par les industriels afin d'assurer le suivi du bois certifié, de la forêt jusqu'au consommateur. Les règles de chaîne de contrôle sont maintenant fixées au niveau international et reprises en l'état par chaque pays.

Par ailleurs, la certification est basée sur les principes de concertation et de consensus. Son fonctionnement et sa gouvernance définis par chaque pays dans son « schéma national » doivent donc respecter ces principes.

Un autre principe de PEFC étant l'amélioration continue, chaque pays doit, tous les 5 ans réaliser un travail de « toilettage » de ses documents (standards et schéma) afin de les améliorer et de les adapter au nouveau contexte et aux nouvelles connaissances. **Cette révision quinquennale débute ces jours-ci et nous vous présentons ici les enjeux et la méthode de travail à venir.**

Objet de la révision

L'ensemble des documents définissant le fonctionnement de PEFC en France doivent être révisés. Ils doivent intégrer les évolutions survenues dans les règles internationales depuis la dernière validation du dispositif français mais surtout revenir sur les points ne faisant pas consensus ou qui ne correspondent plus à l'actualité et au contexte général. Les résultats des travaux menés par PEFC France seront visés par l'instance internationale de PEFC qui s'assurera que la France répond bien aux exigences minimales fixées au niveau international.

Organisation de la révision

PEFC France s'est fixée une méthode de travail pour les prochains mois. Elle a ainsi défini 3 grands chantiers à mener de front :

- **Processus 1 : révision des standards** ou les cahiers des charges PEFC. Il s'agit de reprendre les points des cahiers des charges qui posent aujourd'hui problème dans leur mise en oeuvre. A noter, ces cahiers des charges s'accompagnent de programmes d'actions que doivent mettre en oeuvre les entités régionales d'accès à la certification. Ces programmes seront également révisés.
- **Processus 2 : révision des règles d'accès à la certification.** On y traitera notamment la question de l'intégration des ETF au sein de PEFC, de l'accès à la certification pour la petite propriété...

- **Processus 3 : révision des règles de gouvernance et de fonctionnement de PEFC en France.** Il s'agira en particulier d'aborder la question de l'articulation entre PEFC France et les associations régionales.

Processus 1 – les standards (ou les cahiers des charges) PEFC

◆ Instances de travail

Les travaux sont menés au sein du Forum. Cet organe est largement ouvert aux parties prenantes intéressées par le sujet de la forêt et du bois. Plus de 40 participants sont aujourd'hui inscrits. Le Forum doit arriver à formuler des propositions qui font consensus en son sein.

Pour travailler en détail chaque sujet mis à l'ordre du jour, le forum organisera des groupes de travail thématiques. L'assemblée générale de PEFC France est l'instance décisionnaire finale qui entérinera les résultats du forum.

◆ Enjeux et contenus

Les standards abordent des points techniques qui doivent être mis en application sur le terrain. Ce processus 1 est donc un des chantiers où il y aura certainement le plus de débat et qui **porte le plus à conséquence sur le travail quotidien des acteurs de la forêt.**

Pour cette révision quinquennale, PEFC ne reviendra pas sur la totalité des contenus des cahiers des charges. Seuls quelques points seront abordés. Les sujets seront fixés par

la première réunion forum qui se tient le 28 septembre 2015. A l'heure actuelle, voici les thèmes qui ont été identifiés par PEFC France et soumis au Forum (*en couleur, nos remarques et interprétation sur ces sujets*) :

- Elaboration de préconisations pour la récolte des menus bois et des souches (à défaut, reconnaissance des guides régionaux existants);
- Elaboration de préconisations pour la gestion des arbres hors forêt ;
- Déséquilibre forêt-gibier ;
- Comment maintenir la qualité productive des forêts exigée par les standards avec la baisse actuelle des plantations ?
Cette question est mal posée. La plantation doit retrouver toute sa place au sein de PEFC et être mieux valorisée.
- Comment s'adapter au changement climatique ?
- Comment prévenir, anticiper et mieux gérer les crises sanitaires (bactéries, nématodes, chararose,...) ?
- Comment intégrer la demande actuelle de renforcement de la prise en compte de la dimension économique de la forêt ? Plus généralement comment développer la valorisation apportée par PEFC au propriétaire ?
Nous serons vigilants sur la question de la rémunération supplémentaire souhaitée par les propriétaires certifiées.
- Accès aux bois via les chemins ruraux et routes communales : points noirs, obstacles administratifs... ;
- Intégrer les services écosystémiques (eau, carbone, champignons, biodiversité...) : concilier l'exigence de

long terme de la gestion forestière, avec l'immédiateté du service à rendre à la société ;

- Les forêts anciennes ;
- TCR et TTCR.
- Adossement de la certification PEFC aux documents de gestion durable ;
Ce principe permettrait de rendre plus « systématique » l'accès à la certification sans décrédibiliser le système.
- Taille des coupes rases en cohérence avec les modes de gestion des massifs concernés
Notre consultation auprès des adhérents confirme que cette question doit être redébatue en envisageant des modulations régionales.
- Traitements phytosanitaires ;
Il s'agira notamment de se mettre en cohérence avec les évolutions réglementaires
- La formation des propriétaires forestiers;
- La communication auprès du grand public ;
- Corriger la contradiction entre cahier des charges pour le propriétaire forestier et programme d'accompagnement concernant les produits forestiers autres que le bois.

Nous pensons qu'il est également important de revenir sur les questions de :

- Préférence actuellement donnée à la régénération naturelle à revoir
- Préférence actuellement donnée sur les traitements irréguliers

◆ Calendrier de travail

La première réunion du forum se tient le 28 septembre 2015. Le calendrier de travail pour le forum est fixé ci-dessous.

ETAPES		CALENDRIER
Lancement	Présentation du Projet	Septembre 2015
	Approbation du Dossier Préparatoire	
Préparation	Annonce publique	Septembre – octobre 2015
	Invitation des membres de PEFC et des parties intéressées au Forum	
	Mise en Place du Forum : 1^{ère} réunion le 28 septembre 2015	
Construction	Réflexions - Echanges de points de vue	Novembre 2015 – février 2016
	Obtention du consensus	
Consultation Publique	Elaboration et diffusion du projet soumis à consultation	Mars – avril 2016
	Elaboration et diffusion du Formulaire de Consultation Publique	
Approbation	Rédaction du Rapport de développement	Mai – juin 2016
	Rédaction du document final après consultation publique	
	Approbation par le CA du Rapport de Développement et du Document Final	
	Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du Rapport de Développement et du Document Final	
Reconnaissance par PEFC		Juillet – décembre 2016
Publication		Janvier 2017

Processus 2 – Les règles d'accès à la certification

◆ Instance de travail

Ce processus relève de la compétence du CA de PEFC France dont la FNB fait partie.

◆ Enjeux et contenus

Dans ce chantier on reviendra sur les modalités d'accès à la certification. Un sujet important lorsque l'on sait que les professionnels certifiés se plaignent d'une trop faible quantité de bois certifié pour répondre aux exigences de leur chaîne de contrôle.

On abordera les points suivants :

→ La place des ETF dans le système PEFC

A l'heure actuelle, la responsabilité du respect du cahier des charges de l'exploitant forestier est de la responsabilité de l'exploitant qui doit le faire respecter à ses sous-traitants (ETF) en leur faisant signer ce même cahier des charges.

La responsabilité de la certification forestière PEFC étant liée à la propriété des bois, les entreprises de travaux forestiers ne peuvent adhérer directement au système.

Toutefois, ceux-ci revendiquent leur rôle dans la gestion durable de la forêt. Lors de la précédente révision ils avaient exprimé le souhait que les exploitants certifiés, pour pouvoir respecter leur engagement, ne fassent appel qu'à des ETF engagés dans une démarche qualité reconnue par PEFC France.

Ce principe pénalisant les exploitants certifiés pour le choix de leur prestataire, n'a finalement pas été mis en application.

La question est aujourd'hui reposée par les ETF.

L'enquête réalisée auprès de nos adhérents confirme que la FNB ne pourra pas soutenir une telle proposition.

La première réunion de travail sur ce sujet est programmée pour le 13 octobre.

→ La certification de groupe et l'accès à la petite propriété

Actuellement, l'accès à la certification pour les propriétaires forestiers peut se faire en France par 2 canaux principaux :

- L'adhésion via une association régionale PEFC (dite Entité d'accès à la certification régionale : EACR)
- L'adhésion via une coopérative forestière inscrite dans le dispositif de portage de la certification par le Groupement de la Coopération Forestière (dit également Entité d'accès à la certification de groupe EACG).

Le dispositif de portage par le GCF a permis l'adhésion d'un très grand nombre de petits propriétaires. Il a pu être mis en place car les coopératives ont fait valoir leur rôle en tant que gestionnaire forestier auprès des ces propriétaires.

Toutefois, ce système n'est pas aussi transparent que le système de l'EACR et rentre parfois en conflit avec celui-ci.

La FNB souhaiterait que le système de certification de groupe puisse être appliqué également aux exploitants forestiers afin de leur permettre de porter l'adhésion de leurs clients. Cette proposition s'est jusqu'à présent heurtée au refus des représentants des propriétaires

privés notamment. Ceux-ci considèrent en effet que les exploitants ne disposent d'aucun mandat de gestion (voir d'aucune compétence) leur permettant de s'engager sur le bon respect du cahier des charges du propriétaire forestier en lieu et place de leur client.

A noter, une autre piste concernant l'accès de la petite propriété à la certification PEFC serait la création d'un dispositif d'adhésion simplifié pris en charge par les exploitants sur le volet « administratif » mais dont la responsabilité du respect des engagements du cahier des charges du propriétaire resterait du ressort du propriétaire.

La FNB souhaite avancer sur ce dossier, la révision du schéma étant une opportunité à saisir. Pour travailler efficacement la FNB recherche des professionnels volontaires prêts à participer activement à ce sujet.

Processus 3 – la gouvernance et le fonctionnement de PEFC en France

Ce processus est une réflexion uniquement nationale et ne fera pas l'objet d'une validation par PEFC International.

◆ Instance

La réflexion sera menée par le CA de PEFC France en lien avec les représentants des EACR.

◆ Enjeux et contenus

Il s'agit principalement de revoir l'articulation entre le niveau national et le niveau régional, les rôles de chacun et le partage de l'information.

Les échanges sont aujourd'hui difficiles entre les deux niveaux. La dernière révision du schéma du fait notamment de l'harmonisation nationale des standards a en effet privé le niveau régional d'une certaine marge de manœuvre ce qui a été mal perçu localement.

La présence en région de structures et d'équipes opérationnelles est un atout pour PEFC. Toutefois, il nous semble que ce point pourrait être optimisé en libérant les EACR de certaines procédures qui n'apportent aucune valeur ajoutée au système et en les recentrant sur des missions de proximité.

◆ Calendrier

La première réunion est programmée le 28 septembre 2015.

Afin de préparer ce travail de révision, la FNB avait lancé une consultation auprès de ses adhérents. Seules une dizaine de réponses ont été reçues. Il est donc difficile de conclure à une position commune sur les diverses questions posées. Si vous souhaitez réagir sur un ou plusieurs points n'hésitez pas à nous contacter à Caroline.berwick@fnbois.com

Vous pouvez encore participer à l'enquête PEFC en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/1jrJeJmyXg5_5R7QVdLe7y7FYnVbHhNMiYolf2MoiENM/viewform